

FICHE PROJET LEADER

HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Aménagements paysagers de la Rue du Paradis et de l'Esplanade Mamet pour la renaturation du centre-bourg de Brioude
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Brioude</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 109 salariés, 12,250 Millions d'euros € de budget annuel en 2022, 6 518 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Jean Luc VACHELARD, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Mairie - 2 place Lafayette - 43100 BRIOUE</p> <p><u>Téléphone</u> : 04-71-74-56-00</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : accueil@ville-brioude.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 300 402 00010</p> <p><u>Numéro de TVA</u> : FR 59214300402</p> <p><u>Numéro dossier PDA</u> :</p>
LOCALISATION DU PROJET	Place Paradis et esplanade Mamet, square du Postel, Centre-Bourg, Commune de Brioude, Communauté de communes Brioude Sud Auvergne
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'embellissement des espaces extérieurs de la place Paradis et de l'esplanade Mamet situé en centre-bourg de Brioude par la renaturation et la désimperméabilisation - Redynamiser le centre-bourg en proposant de nouveaux espaces végétalisés
DESCRIPTION	<p>Depuis près de 30 ans, la Commune de Brioude a engagé un vaste programme de réaménagement de son Centre Historique pour le rendre plus attractif et agréable. C'est ainsi que l'ensemble des rues commerçantes et les abords de la Basilique St-Julien ont été restructurés pour limiter l'accès aux véhicules et faciliter la liaison piétonnière (parking de dissuasion, réduction de la bande de roulement, élargissement des trottoirs, traitement des sols, effacement des réseaux, amélioration des éclairages, mobilier urbain de qualité). Des actions ont ensuite été menées dans les quartiers bordant ces rues commerciales ainsi que sur les boulevards pour les rendre plus agréables et pouvoir ainsi attirer de nouveaux habitants en Centre-Ville.</p> <p>Dernièrement la communauté de communes a réhabilité le cinéma et a aménagé le pôle enfance intercommunal sur le site Jean Pradier. Il apparaît désormais important de traiter la Place Paradis et son accès par la rue du Paradis situé en zone AVAP pour faciliter l'accès à ces deux bâtiments et améliorer la qualité des espaces publics.</p> <p>L'objectif principal de ces travaux est notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le traitement paysager de l'interface avec le pôle petite enfance (traitement végétal, plantations, fleurissement en pleine terre) - Reconfigurer l'escalier et ses abords permettant de rejoindre la rue sous la tranchée depuis la Place Paradis - Créer un jardin agréable à l'est de la Place en liaison avec l'esplanade Mamet

	<p>Le projet prévoit au niveau de :</p> <p><u>L'Esplanade Pierre Mamet :</u> Création de Fosse plantée d'arbustes et de plantes grimpantes, l'aménagement d'un Talus planté, la création d'alignement d'arbres remarquables en continuité avec l'esplanade</p> <p><u>l'Escalier Urbain :</u> La réduction de la largeur de l'escalier avec création de fosses plantée et de gradins plantés</p> <p><u>Place Paradis :</u> La plantation de 20 arbres avec l'aménagement de 28 places de stationnement recouvertes de dalle alvéolaire en béton de type Evergreen</p> <p><u>Square du Postel :</u> La plantation de deux alignements d'arbres soit 8 arbres plantés</p> <p><u>Devant le Pôle Petite Enfance :</u> plantation de 4 arbres</p> <p>Soit au total 1329,4 m² surfaces désimperméabilisées</p> <p>Ces travaux participeront à la valorisation, à l'amélioration du cadre de vie de ce d'espaces publics situés en plein centre-bourg de Brioude tout en permettant la végétalisation, la renaturation et la désimperméabilisation d'espaces publics.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 30/06/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Travaux de végétalisation		146 994.00 €
	<i>Autres travaux de voirie, travaux de reprise de l'escalier, traitements de sols, maîtrise d'oeuvre</i>		750 911.00 €
	TOTAL		897 905.00 €
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		146 994.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant HT	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat (DETR 2026)	44 098.20 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	29 398.80 €	Subvention sollicitée
	Département Haute-Loire	12 273.99 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	115 770.99 €	79 %
	Autofinancement	31 223.01 €	21 %
	TOTAL Financement	146 994.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 90/100</i>	Pondération AAP 1.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Le projet a pour objectif de réduire les coûts liés à l'entretien des espaces publics	5/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Ces aménagements rendront plus attractif les espaces publics et donc le centre-bourg de Brioude	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	La réalisation de ces aménagements offrira un cadre de vie plus agréable et attractif aux habitants	10/10
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Pas d'éléments repérés	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	Pas d'éléments repérés	0/5

	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Ce projet de végétalisation, renaturation d'espaces publics répond aux besoins de la population brivadoise. Il favorisera les interactions sociales	20/20
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Le projet vise à permettre une meilleure infiltration des eaux pluviales	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	Le projet vise à donner plus de place au végétal tout en désimperméabilisant certains espaces afin de limiter l'effet îlot de chaleur en été et faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols en période pluvieuse	15/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet prévoit l'utilisation de végétaux locaux adaptés au contexte local (choix des espèces de végétaux, etc.)	5/5
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		A VENIR	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		10/07/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune de Brioude a délibéré en Conseil Municipal le 11/12/2025 pour valider le plan de financement faisant appel au LEADER. - La consultation pour le choix du maître d'œuvre a été effectuée il y a plusieurs mois. L'objectif est de lancer la consultation travaux dans le courant de l'été 2026 pour un démarrage des travaux à l'automne. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné/Non-sélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune de Brioude a sollicité l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 % sur une base de présentées de dépenses de 897 905 €. Une somme de 44 098.20 soit 20 % est retenue sur le plan de financement LEADER. - La commune a sollicité la Région à hauteur de 179 581 euros sur une base de présentées de dépenses de 897 905 €. Une somme de 29 398.80 est retenue sur le plan de financement LEADER. - La commune a sollicité le Département dans le cadre de 3ème appel à projets du CAP 43 à hauteur de 75 000 euros sur une base de présentées de dépenses de 897 905 €. Une somme de 29 398.80 est retenue sur le plan de financement LEADER. - Compte tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			30 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100